

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes BERNARD C, ALBÉRIC, BRIAND, BROUSSARD,
DRILLAUD GAUVIN, FESTINO
Mrs CLOCHARD, BILLEROT, BORDAGE, AUGER, CAILLET,
PARTHENAY,SAUVAGE

Excusés : Mmes AUZANNET, BERNARD V, GÉRODOLLE, Mrs BRETEAU,
MEUNIER, SAINTON

Pouvoirs : Mme AUZANNET à Mr BORDAGE
Mr BRETEAU à Mme FESTINO
Mme GÉRODOLLE à Mme BRIAND

Secrétaire de Séance : Mme BERNARD C

Date de convocation et d'affichage : 08/12/2016

Le Maire ouvre la séance à 20 H 50

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016.

Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal est donc approuvé

2- DÉCISION SUR VENTE EVENTUELLE DE LA PARCELLE ZK 147 –CHEMIN DU CHAMP DES ROIS -

Le Maire rappelle que le terrain concerné (et dont il avait déjà été question lors de la précédente réunion pour la visite envisagée d'une commission travaux) avait fait l'objet d'un contact entre Mr BILLEROT et l'entreprise BOUCHAUD de Nanteuil.

Mr BILLEROT prend la parole quant au mail qu'il a récemment adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à ce sujet : la date de la présente session n'étant pas connue à ce moment là, il souhaitait un accord de principe des conseillers. Il informe également qu'il est satisfait des réponses de la majorité des membres mais pas de celle de Mme DRILLAUD GAUVIN en les termes « *ne confondons pas vitesse et précipitation* ».

Il est remercié d'avoir fait passer l'information par mail.

Il précise également que ce terrain occupé gratuitement par cette même entreprise sert de stockage de pierres de construction dont il sera question plus tard dans la réunion.

Le Maire informe par la suite que , finalement, l'entreprise BOUCHAUD a opté pour un autre terrain situé à proximité du Mont Alaric et pour lequel il demande, par courrier du 13/12/2016, une autorisation d'utilisation comme lieu de stockage.

Certains conseillers attirent l'attention afin que cette parcelle ne se transforme pas à long terme en décharge.

Le Maire répond que le terrain est classé en zone AP dans le PLU ce qui permet donc le stockage.

En fonction de ces nouveaux éléments, la projet de vente est donc abandonné.

3- DÉCISION SUR LE PRINCIPE D'ACHAT DU CHEMIN PRIVÉ EN PROLONGATION DE LA RUE DU FIEF DE LA BARRE

Le Maire informe que ce sujet a été mis à l'ordre du jour du fait d'un problème posé par le SMC pour le ramassage des ordures ménagères – impossibilité de faire des manœuvres à l'entrée du chemin privé de la Rue du Fief de la Barre et celui desservant un lotissement privé.

Mr BILLEROT rappelle que si ce chemin était ouvert le camion pourrait l'emprunter pour rejoindre la Rue des Sablons. Lors des travaux de construction d'une habitation voisine, la vasque obturant cette voie avait été dans un premier temps ôtée puis remise à la demande du Maire.. Mr BILLEROT estime que, si la vasque était à nouveau enlevée, les véhicules pourraient utiliser cette voie et obliger ainsi le propriétaire (Mr MASSÉ Jean-Rémy) à réagir. Il pourrait lui être proposé de la rétrocéder à l'euro symbolique, voirie refaite.

Mme BERNARD signale que ce même propriétaire cultive un chemin communal sans compensation.

Le Maire confirme que si la voie était ouverte le camion pourrait passer mais que Mr MASSÉ pourrait également poser, comme précédemment, un grillage.

Il est décidé que le SMC sera invité à contacter Mr MASSÉ pour un droit de passage justifiant l'enlèvement de la vasque et ensuite aviser l'intéressé.

Mr BORDAGE propose d'attendre les résultats de la démarche du SMC puis la réaction de Mr MASSÉ avant d'envisager une autre solution.

Cette proposition est retenue.

4- DÉCISION SUR LA DESTINATION DES BIENS SANS MAÎTRE

Le Maire donne l'historique du dossier (arrêté préfectoral, ...) et signale également que les deux parcelles concernées pourraient intéresser des propriétaires des alentours.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire fait part, qu'après procédure réglementaire, deux parcelles sur la commune de NANTEUIL, désignées sans maître par arrêté préfectoral, n'ont pas été réclamées.

La commune doit se prononcer sur l'incorporation de celles-ci dans le domaine communal ou non.

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilités locales » et notamment son article 47 ;

Vu les articles L.1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 Mai 2016 constatant la situation des biens présumés sans maître ;

Considérant que les biens :

- parcelle AN n° 219 de 129 m² sise « Les Combes »

- parcelle AN n° 242 de 329 m² sise « Les Combes »

n'ont pas de propriétaires connus et qu'ils ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation des dits biens

Après délibération, le Conseil Municipal

– **DÉCIDE**

Article 1 : Le refus d'incorporer les parcelles AN n° 219 sise « Les Combes » et AN n° 242 sise « Les Combes » et présumées sans maître dans le domaine communal.

Article 2 : La présentation délibération sera publiée et affichée en mairie et sur les terrains en cause, et en tout lieu qui sera jugée utile.

Elle sera en outre notifiée au représentant de l'Etat dans le département.

De plus, il sera procédé, s'il y a lieu, à une notification aux derniers domicile et résidence connus du propriétaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 : Le maire, le secrétaire de mairie, le receveur principal, le chef de la brigade de gendarmerie de Saint Maixent l'Ecole et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION APE

Le Maire rappelle la présentation du projet de course par des représentants de l'APE lors de la dernière réunion et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement ou non d'une subvention, voire un acompte, pour cette manifestation.

Certains conseillers relèvent que le caractère exceptionnel de la subvention ne devrait plus être avancé et que le projet 2017 paraît peut être ambitieux.

Mme BRIAND reprend les chiffres des participations de l'édition 2016 (course enfants) et demande que l'APE motive la participation des parents d'élèves. Il lui est répondu cela est difficile à réaliser dans tout milieu associatif

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions communales ont été votées lors de la séance du 06 avril 2016.

Une association a demandé une aide financière supplémentaire afin de réaliser une manifestation exceptionnelle. Ainsi, le Conseil des Parents d'Elèves sollicite une subvention pour l'organisation d'une course à pied « La Vallée des Sources » édition 2017

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au Conseil des Parents d'Elèves au titre d'un acompte, le solde sera versé en début d'année 2017 soit 500 €.
- **CHARGE** le maire de verser la somme correspondante dès que possible.

6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 6/2016

Le Maire informe qu'il est nécessaire de réaliser des mouvements comptables pour permettre la comptabilisation des salaires de décembre 2016.

Un mail explicatif a été adressé préalablement aux membres du Conseil Municipal

Délibération adressée en préfecture :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
64111	Personnel titulaire	1200,00	7381	Taxe addition droits	1900,00
13	Personnel non titul	3200,00	752	Revenus immeubles	1800,00
64168	Emplois insertion	500,00	70671	Redevances garderie	2400,00
6451	Cotisations URSSAF	5200,00	70672	Redevances cantine	1000,00
6453	Cotisations Retraites	3900,00	6419	Remboursement rému	1000,00
6218	Autres personnes ext	400,00	7088	Prod activités annexes	2300,00
			7788	Prod exceptionnels	4000,00
	TOTAL	14400,00		TOTAL	14400,00

7 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Personnel)

Le Maire informe de la possibilité de mise en place du RIFSEEP pour le service administratif pour lequel les décrets d'application ont été publiés. Ceci n'étant pas le cas pour les services techniques, il est proposé d'attendre pour prendre une décision globale.

Un mail explicatif a été adressé préalablement aux membres du Conseil Municipal

8- COMPTE RENDU DE GESTION

Travaux des employés.

- Pose des décorations de Noël
- Taille des arbres, broyage des haies
- Broyage de branches, branchages avec le broyeur du SMC et mise en place des copeaux en paillage
- Préparation et rangement pour le Téléthon
- Prêt de la remorque pour les déchets verts
- Destruction d'un nid de frelons à l'église
- Ramassage des feuilles mortes
- Construction d'un abribus à Chavagné (en cours)
- Travaux au n° 13
- Montage et démontage du bureau de vote pour les primaires de la droite et du centre
- Plantation des fleurs
- Démoussage du logo au terrain des Sapins
- Pose d'une poubelle au lotissement des Platins
- Visite médicale

9- QUESTIONS DIVERSES

➤ Pour décision :

La sécurité dans les édifices du culte : L'église est soumise à une commission sécurité. Un point d'eau sera souhaitable : *Refus du Conseil Municipal*. Nettoyage par le vide du local de rangement : *Contact sera pris avec le secteur paroissial pour ce travail à sa charge*

Lotissement « Les Alisiers » : Réunion de travail le 8 décembre 2016 pour le lot VRD et Paysage en présence de la Maîtrise d'Oeuvre (cabinet Parcours) et de l'entreprise Société de Travaux Publics du Mellois (STPM).

Les concessionnaires ont été contactés (eau, électricité et téléphone) pour la partie privée.

Mr BILLEROT informe que le syndicat d'eau a réagi le premier et s'est rendu sur les lieux. Seul le branchement le long de la rue des Alisiers est possible. Il estime le coût de la viabilisation du terrain concerné à environ 10 000 € qui ne peuvent être financés par la commune. Cependant, il faudrait qu'ils soient effectués avant la finition de la voirie du lotissement.

Le Maire propose de différer l'urbanisation de cette parcelle en modifiant son zonage mais cela ne pourra être effectif que dans le PLUi mis en place en 2019.

Il est décidé d'attendre les décisions de Séolis et d'Orange

Mr PARTHENAY demande si l'achat par la commune à un prix bas ne serait pas la solution la plus rapide. L'idée est retenue par l'assemblée.

Mr BILLEROT suggère un prix de 15 € le m².

Il est décidé de rencontrer, de préférence, le propriétaire pour la négociation. Mrs BILLEROT et BORDAGE sont chargés de ce dossier.

Médaille de la famille française : Compte-tenu de l'hospitalisation récente et des problèmes de santé de Madame Albertine Pétrault, il serait opportun de définir une autre personne méritante. Une liste a été établie mais le Maire n'y trouve pas de personnes « méritantes » et ne souhaite pas retenir les mères de moins de 5 enfants. Mme BRIAND demande s'il ne serait pas possible de réfléchir à une autre chose (famille recomposée, etc ...). Il est décidé de voir si une autre récompense pourrait être mise en place sur Nanteuil.

MTL :

Une consommation excessive de gaz a été corrigée par le fournisseur Sélia : moins 2011,64 euros.

Prévoir un local fermé pour les containers réservés à la MTL. Les usagers sont avisés de plier les cartons pour un gain de place : Mr BILLEROT estime que ce n'est pas la solution puisque cela n'empêchera pas les malveillants de se débarrasser de leurs déchets. Mr BORDAGE demande s'il n'est pas plutôt envisager, si cela est possible, de prévoir des containers se fermant avec des passes. Mme BERNARD informe que le P'tit Toqué a des cadenas à leurs containers. Des renseignements seront demandés au SMC ;

Chèque de caution conservé suite à la location de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers le samedi 10 décembre 2016 (éclairage oublié : des projecteurs extérieurs et salle des placards). Application du règlement.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES : Conditions d'utilisation non respectées et application du règlement pour une retenue forfaitaire sur le chèque de caution.

Le Maire fait part à l'assemblée d'un litige lié à la location de la Maison du Temps Libre par des particuliers qui n'ont pas respecté l'article 19 du règlement intérieur (éclairages restés allumés) – location des Amicale des Sapeurs- Pompiers du 10 décembre 2016 -

Comme spécifié dans ledit article, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application de la retenue d'une somme forfaitaire sur le chèque de caution déposé lors de la réservation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir voté

DECIDE, à l'unanimité, de retenir une somme de 50 € sur le chèque de caution
CHARGE le Maire de faire appliquer cette décision

Mme ALBÉRIC profite du point afférent à la MTL pour signaler que le rideau droit de la scène est décroché et qu'il a été retrouvé des aiguilles sur la scène. Le responsable des services techniques a été avisé mais un rappel lui sera fait et l'agent de la MTL sera également avisé pour le nettoyage de la scène.

Date de la commission des travaux : A définir : Mr BILLEROT propose en début d'année 2017. La date du dimanche 22 janvier 2017 à 9 h 30 à la Mairie a été retenue.

Renforcement réseau électrique par Séolis rue de la Cerisaie : Effacement du réseau électrique qui devient souterrain en 2017. Incidence et coût sur le réseau téléphonique. *Le Maire signale que la pose de 5 à 6 candélabres pourraient être envisagés à moins de maintenir les supports actuels. Mr BILLEROT répond qu'il faut enlever tout ou rien. Ce sujet sera revu lors de la prochaine réunion en fonction des éléments reçus par France Télécom*

Raid Flying Avent'hure le samedi 8 avril 2017 de 12 h 00 à 18 h 00 : Autorisation de passage sur la commune du raid 2017. *Après lecture du courrier, le Conseil Municipal accepte la présentation du projet avant une réunion mais avec une avancée de l'heure de convocation vers 20 h 00.*

Subvention Festimusic : *Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'attribution d'une subvention avant la réunion de la commission budgétaire. Une subvention sera donc attribuée en 2017.*

➤ Pour information :

Le numéro 13 rue de l'Ancienne Mairie : En phase de finition : pose de l'électricité. Commission de sécurité et du conseil à passer

Lotissement Bernaudeau : travaux commencés

Lotissement Plaine du peu IV : En attente du résultat de l'appel public de Maîtrise d'Oeuvre lancé par la Communauté de Communes à la concurrence le 25 octobre 2016. La CAO est prévue le 16 janvier 2017.

Projet éolien par Solvéo Energie : Il a fait l'objet d'une présentation par Madame Adeline Mancel le jeudi 24 novembre à 20 h 30 devant peu de conseillers. En attente du retour positif des propriétaires des terrains.

Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) Etat
Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP 79) Département
Contrat Départemental d'Attractivité Territoriale Département

Demandes de subventions pour projets structurants : Le Maire rappelle que des travaux de mise aux normes handicapées seront à réaliser à l'ancienne mairie (partie gauche) et qu'un prêt contracté pour les travaux du lotissement des Alisiers sera remboursé à terme en 2018.

Le terrain de déblais de Fayer : Le fautif a été identifié. Le classement sans suite du dossier, à la gendarmerie, a fait l'objet d'une réactivation de la plainte.

Vol du grillage à la station d'épuration de Pallu : Dépôt de plainte pour la Communauté de Communes. Préjudice estimé à 1 800 € mais en réalité 2 300 €.

Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du St Maixentais (SITS) : Courrier de pérennité de la nouvelle région (*jusqu'en 2020*).

Le Téléthon : Résultat et commentaires. La Miss Nanteuil, habituellement marraine de la manifestation a été oubliée : *Mr BORDAGE souligne que le Maire s'occupe lui-même de l'invitation. Il informe qu'il y a eu moins de fonds collecté qu'habituellement. Il fait ensuite part de sa déception au niveau de la distribution des prospectus pour le Téléthon qui n'a pas été fait dans certaines parties de la commune. Il propose que la publicité soit plus importante l'année prochaine. Il termine en signalant qu'il fournira les chiffres définitifs à la prochaine réunion.*

Courrier d'incompréhension d'une habitante de la commune : *Le Maire en donne la lecture puis Mme BRIAND prend la parole puisqu'elle estime être concernée par le mécontentement de la personne. Elle fournit l'explication du litige et termine en précisant qu'elle n'a pas de leçon de bénévolat à recevoir.*

Cérémonie du 11 Novembre : Coût de la prestation Le P'tit Toqué et Art Fleurs : 294,00 € et 50,00 €.

Chantons Noël le 16 décembre : Organisation

Contes en Chemins 19ème édition du 18 au 23 juillet 2017 : Un positionnement participatif est demandé à la date butoir qui était le 12 décembre 2016. Les pistes pour 2017. *Mr BORDAGE recense les conseillers présents lors de cette manifestation. Il est décidé de maintenir la participation de la commune encore pour 2017.*

Groupe scolaire : Prévisionnel du nombre d'élèves : classes préélémentaires 59 et élémentaires 114. Total 173

Mairie : Panne de l'aspiration centralisée : remplacement de la mototurbine centrale, remontage et essai 326,78 €.

Départ de Mr AUGER à 22 h 45

PPRI Sèvre Niortaise amont : Des pétitions de contestation sur les conséquences du projet. *Des habitants de Pallu sont mécontents et Mr PARTHENAY s'interroge sur les désagréments (plus de possibilité de construction, augmentation voire plus d'assurances, ...) mais le commissaire enquêteur rendra ses résultats. Au vu des diverses catastrophes survenues depuis quelques années, l'État se protège.*

Les vœux du maire : Jeudi 12 janvier 2017 à 18 h 30. Organisation et préparation. Liste des invités actualisée. Remise de la médaille d'honneur à M. Eric Guérin.

Plan Vigipirate renforcé : L'accueil périscolaire : *le nécessaire a été fait par affichage, contrôle à l'entrée.*

Chantier d'insertion : Travaux au lavoir de la rue des Sources terminés. La pose des dalles de gouttières sont à effectuer en régie.

Carte cadeau de fin d'année : Remerciements du personnel

Chien agressif : Factrice mordue et courrier adressé à la propriétaire.

Achat de pierres pour travaux communaux : *Mr BILLEROT précise qu'il a été acheté auprès de l'entreprise BOUCHAUD des pierres de construction taillées pour 3000 €. L'entreprise ayant ces matériaux en stock sur le terrain communal prêté (cf point 2 - parcelle 47 -), ceux-ci permettront notamment la construction du mur autour de l'église.*

Repas des aînés : Mme BERNARD recense les personnes présentes pour la préparation de la salle.

Mail de K BRETEAU : Mme ALBÉRIC s'interroge sur le mail de K BRETEAU et demande des informations quant à l'employé du service technique conduisant un véhicule communal avec une suspension de permis. Le Maire informe qu'une sanction est prévue graduellement.

Pour mémoire, travaux à réaliser en régie.

Etude de la liste :

Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement

Commerces avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement et pose panneau stationnement interdit face poteau défense incendie

Eglise : décrépiage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres.

Mairie : store de la porte d'entrée (mauvais positionnement de la barre de réglage)

Cantine : tuyaux de chauffage à peindre, boîtier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs. construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver.

MTL : plate-forme poids lourds et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar

Abords : recommandations de l'ABF, déplacement du baptistère ...

Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement en cours de finition

Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé

Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason

La séance est levée à 23 H 05

La secrétaire de séance,
Colette BERNARD

Bernard.

Le Maire,
Jean-Marie CLOCHARD

